



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. générale
27 août 2026
Français
Original : anglais

Organe subsidiaire de mise en œuvre

Soixante-cinquième session

Antalya, 9-14 novembre 2026

Point 16 de l'ordre du jour provisoire

Questions relatives à l'Action pour l'autonomisation climatique

État d'avancement des activités prévues dans le programme de travail de Glasgow sur l'Action pour l'autonomisation climatique

Rapport annuel succinct du secrétariat

Résumé

Le présent document, qui constitue le cinquième rapport annuel succinct soumis au titre du programme de travail décennal de Glasgow sur l'Action pour l'autonomisation climatique, donne une vue d'ensemble des progrès réalisés, entre août 2025 et juillet 2026, par les Parties, le secrétariat et les autres parties prenantes dans l'exécution des activités prévues dans le programme et son plan d'action.



Abréviations et acronymes

AAC	Action pour l'autonomisation climatique
CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
COP	Conférence des Parties
CDN	contribution déterminée au niveau national
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

I. Introduction

A. Mandat

1. La Conférence des Parties (COP), à sa vingt-sixième session, et la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA), à sa troisième session, ont réaffirmé l'importance que revêtaient les six éléments de l'Action pour l'autonomisation climatique (AAC) – éducation, formation, sensibilisation, participation du public, accès de la population à l'information et coopération internationale concernant les changements climatiques – pour la réalisation de l'objectif de la Convention et des buts et objectifs de l'Accord de Paris, et ont adopté le programme de travail décennal de Glasgow sur l'Action pour l'autonomisation climatique¹.

2. Le programme de travail de Glasgow², qui définit la portée et les fondements des mesures de mise en œuvre de l'AAC conformément aux dispositions de la Convention et de l'Accord de Paris, comprend des activités dans quatre domaines prioritaires à vocation pragmatique³ et les six éléments de l'AAC que les Parties, compte tenu des circonstances nationales, et les entités non Parties peuvent réaliser pour renforcer la mise en œuvre de l'AAC, notamment par la coopération, la collaboration et les partenariats.

3. La COP, à sa vingt-sixième session, et la CMA, à sa troisième session, ont demandé au secrétariat d'établir un rapport annuel succinct sur l'état d'avancement des activités inscrites dans le programme de travail de Glasgow, pour examen par l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) à sa deuxième session ordinaire de chaque année⁴.

4. La COP, à sa vingt-septième session, et la CMA, à sa quatrième session, ont demandé au secrétariat d'inclure dans chaque rapport annuel succinct des informations sur les supports, les ressources et les résultats définis dans le plan d'action relatif au programme de travail de Glasgow⁵, telles que des informations sur l'état d'avancement des activités A.1, A.2, B.1, C.2, C.3 et D.1⁶.

B. Portée et structure

5. Le présent document contient des informations sur les progrès réalisés entre août 2025 et juillet 2026 par les Parties, le secrétariat et les autres parties prenantes dans l'exécution des activités prévues dans le programme de travail de Glasgow et son plan d'action. Ces informations ont été recueillies auprès de Parties et d'entités non Parties, notamment dans le cadre du Dialogue 2026 sur l'AAC et des activités menées par le secrétariat dans ce domaine.

6. La section II ci-dessous porte sur les activités prescrites organisées pendant la période considérée en lien avec l'AAC ; la section III présente une vue d'ensemble des pratiques et des ressources associées au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre de l'AAC et à l'établissement de rapports à ce sujet ; la section IV fournit des informations sur les coordonnateurs nationaux de l'AAC ; la section V présente des renseignements utiles provenant des communications et des rapports des Parties soumis au titre de la Convention ; la section VI rend compte de la mise en œuvre de l'AAC par les organes constitués au titre de la Convention ; la section VII traite de l'Alliance des Nations Unies en faveur de l'AAC ; la section VIII est consacrée aux mesures prises par les entités non Parties ; les sections suivantes portent sur les activités en lien avec l'AAC que mène le secrétariat dans les domaines de la sensibilisation et de la communication (sect. IX) et de la participation et du

¹ Décisions 18/CP.26 et 22/CMA.3, préambule et par. 4.

² Annexe des décisions 18/CP.26 et 22/CMA.3.

³ La cohérence des politiques ; la coordination des mesures ; les outils et l'appui ; et le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports.

⁴ Décisions 18/CP.26 et 22/CMA.3, par. 12 a).

⁵ Annexe des décisions 23/CP.27 et 22/CMA.4.

⁶ Décisions 23/CP.27 et 22/CMA.4, par. 7.

renforcement des capacités des jeunes (sect. X) ; et la section XI conclut le rapport en présentant les prochaines étapes.

7. Les annexes I et II indiquent où trouver, dans le rapport, des informations sur les activités prescrites au titre du programme de travail de Glasgow et de son plan d'action, respectivement. L'annexe III contient une liste non exhaustive des pratiques et des ressources associées au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre de l'AAC et à l'établissement de rapports à ce sujet.

C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

8. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre voudra peut-être tirer parti des informations figurant dans le présent rapport pour :

- a) Suivre et contrôler la mise en œuvre de l'AAC et du programme de travail de Glasgow ainsi que du plan d'action y relatif ;
- b) Élaborer à l'intention du secrétariat des directives relatives à l'établissement des futurs rapports annuels succincts sur l'état d'avancement des activités prévues dans le programme de travail de Glasgow.

II. Activités prescrites

A. Manifestation organisée à la session de la Conférence des Parties

9. Dans le cadre du programme de travail de Glasgow, les présidences de chaque session de la COP et de la CMA sont invitées à organiser, avec l'appui du secrétariat, une manifestation en cours de session qui soit axée sur un domaine thématique en rapport avec la Convention et l'Accord de Paris, afin de promouvoir la cohérence et de renforcer la coordination des travaux sur l'AAC menés par les organes constitués et d'autres entités des Nations Unies et dans le cadre d'autres processus des Nations Unies⁷.

10. La manifestation consacrée à l'AAC à la trentième session de la COP, intitulée « Empowering an informed and engaged society for effective climate action » (favoriser l'émergence d'une société informée et engagée pour une action climatique efficace), a été animée conjointement par la Jeune championne de l'action climatique désignée par la présidence de la session et par une représentante de Futerra⁸.

11. Dans leurs allocutions d'ouverture, des représentants de la présidence de la trentième session de la COP et du secrétariat ont souligné le rôle essentiel joué par l'AAC dans la promotion de sociétés informées, engagées et résilientes. Ils ont souligné l'importance de la mise en œuvre de l'AAC pour un meilleur accès du public à des informations fiables fondées sur des données scientifiques, et pour une plus grande intégrité de l'information comme moyen de lutter contre la désinformation et les fausses informations sur le climat, de renforcer la confiance du public dans les politiques et les mesures climatiques et d'appuyer la mise en œuvre d'une action climatique inclusive et efficace. Par ailleurs, le Président du Groupe des 77 et de la Chine a souligné qu'il était important d'intensifier la mise en œuvre au titre des six volets de l'AAC en tant que catalyseur transversal favorisant l'application de la Convention et de l'Accord de Paris.

12. Dans leur exposé liminaire, les représentants du Brésil et de l'Organisation des Nations Unies ont planté le décor de l'événement, présentant l'intégrité de l'information – décrite comme un écosystème dans lequel des informations exactes et fiables sont accessibles à tous et permettent une participation éclairée et constructive du public à la prise de décisions liées au climat – comme une nouvelle priorité mondiale commune aux six

⁷ Paragraphe 6 b) de l'annexe des décisions 18/CP.26 et 22/CMA.3.

⁸ L'ordre du jour et l'enregistrement de la séance retransmise sur le Web sont disponibles à l'adresse <https://unfccc.int/event/ace-presidency-event-empowering-an-informed-and-engaged-society-for-effective-climate-action>.

éléments de l'AAC. Ils ont expliqué que l'efficacité de l'action climatique était de plus en plus mise à mal par le harcèlement que subissaient les scientifiques et les acteurs de la société civile concernés et qui les dissuadait de parler de leurs travaux, ainsi que par le recul de la liberté de la presse et l'utilisation abusive des technologies numériques, notamment de l'intelligence artificielle, à des fins de diffusion de fausses informations et de désinformation sur le climat, qui érodait la confiance de la société dans les politiques et les mesures climatiques. Ils ont présenté les travaux menés dans le cadre de l'Initiative mondiale pour l'intégrité de l'information sur les changements climatiques⁹, qui vise à remédier à ces problèmes en développant la recherche sur la désinformation climatique et, partant, à faciliter la conception de mesures et de solutions fondées sur des données factuelles pour le climat.

13. Au cours de la table ronde qui a suivi, les participants ont examiné les six éléments de l'AAC, en tant qu'outils essentiels pour informer les sociétés et les faire participer à l'action climatique, et la lutte contre la désinformation et les fausses informations sur les changements climatiques, en tant que condition préalable à une mise en œuvre efficace de l'AAC :

a) Une représentante de la République dominicaine a souligné que l'efficacité et le caractère inclusif de l'action climatique dépendaient de l'accès du public à des informations exactes, fondées sur des données scientifiques et pertinentes au niveau local, tout en évoquant les difficultés rencontrées à cet égard, en particulier par les pays en développement, dont un accès limité à Internet, le faible recours aux informations fournies par des organismes publics et les contraintes de ressources financières et techniques. Elle a donné des exemples de recherches et d'initiatives d'éducation et de communication sur le climat menées dans son pays, financées par l'État et destinées à permettre au public de participer de façon éclairée et en toute autonomie à l'élaboration des politiques et à l'action en faveur du climat ;

b) Une représentante de Global Optimism a appelé l'attention sur l'érosion de la confiance du public dans les informations relatives au climat, qui était due à la prolifération de fausses informations et à la désinformation ainsi qu'à la dégradation de la confiance dans les sources d'information traditionnelles, et qui pouvait constituer un obstacle à la participation éclairée du public aux processus décisionnels et à l'action en matière de climat. Elle a souligné qu'il fallait renforcer l'éducation au climat et la maîtrise du sujet pour développer l'esprit critique de la population, l'aider à s'y retrouver dans un environnement d'information complexe et renforcer sa résilience face à la désinformation et aux fausses informations ;

c) Un représentant du Earth Journalism Network d'Internews a souligné l'importance du journalisme indépendant, qui contribuait à améliorer la compréhension qu'avait le grand public des changements climatiques, mentionnant toutefois des problèmes tels que le besoin que ressentaient certains journalistes de s'autocensurer en raison des menaces qu'ils recevaient ainsi que la propagation de fausses informations et la désinformation sur les réseaux sociaux. Il a souligné qu'il fallait apporter davantage de soutien aux médias locaux afin qu'ils puissent rendre compte avec exactitude des changements climatiques, notamment en augmentant les investissements des pouvoirs publics et des organisations philanthropiques, et renforcer la collaboration entre les journalistes et les créateurs de contenu numérique pour élargir l'accès à des informations exactes, factuelles et intéressantes sur le climat ;

d) Un représentant de la Fondation Iswe a souligné que le soutien marqué de l'opinion publique à une action climatique ambitieuse ne se reflétait souvent pas dans les processus décisionnels, en partie à cause des effets de la désinformation et des fausses informations ainsi que de la perte de confiance du public dans les informations relatives au climat. Il a insisté sur l'intérêt de la gouvernance participative, qui permettait aux citoyens de partager des expériences utiles pour contribuer à la prise de décisions en matière de climat, et a appelé l'attention sur la Global Citizen Assembly en tant qu'initiative favorisant la participation du public et le dialogue local au service de la bonne mise en œuvre des politiques et mesures climatiques.

⁹ Voir <https://www.un.org/fr/climatechange/information-integrity>.

14. La session « World Café » qui a suivi a été l'occasion d'échanger des solutions concrètes visant à renforcer la collaboration pour informer et autonomiser la société en ce qui concerne l'action climatique. Les participants à la discussion, qu'ont animée conjointement la coordonnatrice de l'AAC du Nigéria et des représentants de l'Observatoire de l'AAC, de l'Institut Alana, de Cambridge University Press and Assessment, de la Convention mondiale des maires, de l'Université d'Helsinki, de la World Benchmarking Alliance et du collectif YOUNGO, ont souligné ce qui suit :

a) L'importance de la connaissance des questions climatiques, des compétences numériques et de l'esprit critique pour une plus grande résilience des citoyens face à la désinformation et aux fausses informations – les participants ont mis l'accent sur le rôle que devaient jouer les éducateurs, les jeunes, les familles, les communautés et les relais de confiance pour favoriser une participation éclairée à la prise de décisions et à l'action en matière de climat et ont souligné qu'il fallait davantage soutenir le renforcement des capacités des éducateurs afin qu'ils puissent enseigner dans le domaine des changements climatiques, mettre en place des approches pédagogiques interdisciplinaires avec un ancrage local et intégrer les savoirs autochtones, traditionnels et locaux dans l'éducation aux changements climatiques ;

b) La nécessité de rendre l'information climatique plus accessible et plus fiable en faisant appel à des stratégies de communication pertinentes au niveau local et en renforçant la collaboration entre gouvernements, universités, médias et société civile – les participants ont évoqué les difficultés liées aux barrières linguistiques, aux inégalités d'accès à l'information, à la perte de confiance du public dans les informations sur le climat et à la diffusion de discours trompeurs, et ont souligné qu'il était important de promouvoir les données ouvertes, les médias indépendants, la mobilisation de la population locale et la diversité des canaux de communication pour élargir l'accès aux informations sur le climat ;

c) L'importance qu'il y a à doter les enfants et les jeunes des connaissances et des compétences dont ils ont besoin pour participer de manière constructive à la prise de décisions et à l'action en matière de climat et à leur donner des possibilités de le faire, notamment au moyen d'initiatives d'apprentissage intergénérationnel, de mécanismes de consultation des jeunes et d'activités éducatives alliant culture, créativité et mobilisation de la population locale – les participants ont souligné le rôle que jouaient les éducateurs, les parents et les organisations s'occupant d'enfants et de jeunes dans le développement de l'esprit critique et la promotion de la prise d'initiatives et d'une participation inclusive aux décisions et aux actions en faveur du climat, abordant également la question de l'éco-anxiété chez les jeunes ;

d) La nécessité de mettre en place des conditions plus propices à la mise en œuvre de l'AAC en éliminant les contraintes financières qui l'entravent ainsi qu'en remédiant au manque de confiance du public dans les institutions gouvernementales et aux inégalités d'accès à l'information climatique dans la population – les participants ont insisté sur l'importance d'une communication adaptée au contexte local, d'un contexte législatif et stratégique favorable, des outils logiciels et des initiatives de renforcement des capacités pour un meilleur accès du public à l'information, et ont souligné qu'il était intéressant de miser sur les partenariats multipartites à plusieurs niveaux pour mobiliser des ressources à mettre au service de la lutte contre la désinformation et les fausses informations en matière de climat, intégrer divers systèmes de connaissances dans les systèmes d'information climatique, et renforcer la résilience des sociétés face à la désinformation et aux fausses informations sur le climat.

B. Dialogue sur l'Action pour l'autonomisation climatique

15. La COP, à sa vingt-sixième session, et la CMA, à sa troisième session, ont demandé au SBI d'organiser à sa première session ordinaire de chaque année, avec la participation des Parties, des représentants des organes constitués pertinents et des spécialistes, praticiens et acteurs intéressés, un dialogue annuel sur l'AAC qui se concentrerait sur les progrès

accomplis dans l'exécution du programme de travail de Glasgow et sur ses quatre domaines prioritaires¹⁰.

16. La COP, à sa trentième session, et la CMA, à sa septième session, ont décidé que le Dialogue de 2026 sur l'AAC devrait alimenter à l'examen à mi-parcours de l'exécution du programme de travail de Glasgow, qui était prévu pour la soixante-quatrième session du SBI et visait à évaluer l'efficacité du programme de travail, à déceler toute nouvelle lacune et tout nouveau besoin et à éclairer tout débat sur les moyens d'améliorer le programme de travail, selon qu'il conviendra¹¹ ; elles ont demandé au SBI d'organiser, pendant le Dialogue, un atelier technique interactif au cours duquel les possibles éléments à inclure dans un nouveau plan d'action dans le cadre du programme de travail seraient examinés¹².

17. Le Dialogue de 2026 sur l'AAC et l'atelier demandé se sont déroulés à la soixante-quatrième session du SBI¹³. Leur ordre du jour et leurs modalités avaient été définis sur la base des communications des Parties et des entités non Parties¹⁴.

18. Le secrétariat s'est en outre efforcé de ménager une place dans l'ordre du jour du Dialogue 2026 sur l'AAC, y compris dans la Galerie de l'AAC, pour l'exécution des activités ci-après prévues dans le plan d'action :

a) Les Parties et les organisations concernées ont été invitées à partager des données d'expérience et de bonnes pratiques à l'occasion de dialogues, d'ateliers et de consultations au niveau régional et à en présenter les résultats lors du Dialogue sur l'AAC (activité B.1) ;

b) Le secrétariat a été chargé d'accroître les échanges mutuels entre coordonnateurs nationaux de l'AAC au sujet des activités relatives à l'AAC menées au niveau national, notamment dans le cadre du Dialogue sur l'AAC (activité B.2) ;

c) Il a été demandé au secrétariat et aux organisations concernées d'offrir à des jeunes la possibilité de faire des présentations lors des dialogues sur l'AAC afin de souligner le rôle de leader que joue la jeunesse dans l'action climatique (activité C.2).

1. Dialogue

19. Le Dialogue 2026 de l'AAC a été animé par des représentantes du secrétariat. Dans son allocution d'ouverture, la Présidente du SBI a souligné que l'AAC concourait à la promotion d'une action climatique inclusive, équitable et efficace et a encouragé les participants à se mobiliser dans un esprit d'ouverture et de collaboration pour apporter leur contribution à l'examen à mi-parcours du programme de travail de Glasgow et éclairer les discussions sur la suite de la mise en œuvre de l'AAC, notamment au moyen d'un nouveau plan d'action.

20. À la suite d'une présentation d'un représentant du secrétariat sur les communications que les Parties et entités non Parties avaient soumises pour alimenter le dialogue et l'atelier¹⁵, plusieurs intervenants ont fait part de leur expérience en ce qui concerne la contribution du programme de travail de Glasgow et de son plan d'action à l'avancement de la mise en œuvre de l'AAC :

a) La coordonnatrice de l'AAC de Trinité-et-Tobago a souligné que le programme de travail avait contribué à renforcer la participation des pouvoirs publics à l'AAC au-delà de l'éducation formelle dans le pays, et à favoriser la collaboration entre les institutions gouvernementales, les jeunes, le secteur privé et d'autres parties prenantes au

¹⁰ Décisions 18/CP.26 et 22/CMA.3, par. 11 b).

¹¹ Décisions 18/CP.26 et 22/CMA.3, par. 11 g).

¹² Décisions 17/CP.30 et 27/CMA.7, par. 4 et 5.

¹³ L'ordre du jour, l'enregistrement des séances, les modèles utilisés pour les exercices et les résultats sont disponibles à l'adresse <https://unfccc.int/event/in-session-action-for-climate-empowerment-acc-dialogue-2026>.

¹⁴ Toutes les communications des Parties et des entités non Parties mentionnées dans le présent rapport sont disponibles à l'adresse <https://submissions.unfccc.int/> (taper « Action for Climate Empowerment » dans le champ de recherche).

¹⁵ Décisions 17/CP.30 et 27/CMA.7, par. 6.

service de politiques et de mesures climatiques inclusives. Elle a appelé à renforcer les liens entre l'AAC et les autres axes de travail de la Convention ainsi qu'à développer l'apprentissage entre pairs et entre générations parmi les acteurs de l'AAC ;

b) Un représentant de l'Initiative mondiale pour l'intégrité de l'information sur les changements climatiques a fait observer que l'AAC était étroitement liée aux démarches visant à promouvoir l'intégrité de l'information sur les changements climatiques, notamment celles qui consistaient à améliorer les connaissances en matière de climat et les compétences numériques du grand public ainsi que l'accès de ce dernier à des informations exactes et fiables. Il a demandé que l'on prenne en compte l'importance de l'intégrité de l'information dans le cadre du programme de travail et que l'on s'emploie davantage à renforcer les capacités, à mettre les connaissances en commun et à diffuser les outils et bonnes pratiques utiles dans la lutte contre la désinformation et les fausses informations sur le climat ;

c) Une représentante du Réseau latino-américain des organisations non gouvernementales s'occupant des personnes handicapées et de leur famille a souligné l'importance des éléments de l'AAC pour l'élimination des obstacles auxquels se heurtaient les personnes handicapées et la promotion d'une action climatique inclusive. Elle a recommandé que la question de l'accès des personnes handicapées soit intégrée dans toutes les activités relevant de l'AAC, que la participation de ces personnes à la prise de décisions et aux initiatives en matière de climat soit renforcée, et que le soutien financier et technique à la mise en place et au fonctionnement de systèmes d'alerte précoce inclusifs soit augmenté ;

d) Une représentante du Québec (Canada) a souligné l'importance que revêtait le programme de travail pour la reconnaissance du rôle joué par les collectivités territoriales et locales dans la mise en œuvre de l'AAC et le soutien à la participation du public, la communication sur le climat et l'apprentissage entre pairs au sujet de l'AAC au niveau infranational. Elle a recommandé que l'on augmente le soutien financier et technique à la mise en œuvre de l'AAC, que l'on renforce le suivi et l'évaluation des effets de l'AAC au niveau infranational, et que l'on accorde plus d'attention à la lutte contre la désinformation et les fausses informations ainsi qu'au renforcement de la confiance du public dans l'action pour le climat ;

e) Un représentant du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a souligné les progrès réalisés dans le cadre du programme de travail en ce qui concerne la promotion d'une mise en œuvre de l'AAC qui tienne compte des besoins des enfants et une meilleure intégration des droits des enfants, notamment en matière d'éducation, d'accès à l'information et de participation, dans les politiques et les mesures climatiques. Il a recommandé que l'on accorde une plus grande place aux enfants dans toutes les futures activités au titre de l'AAC, notamment en développant l'éducation au climat, en améliorant la cohérence des politiques climatiques, en augmentant le financement des initiatives climatiques tenant compte des besoins des enfants, et en assurant un meilleur suivi des résultats pour les enfants.

21. La session « World Café » qui a suivi a porté sur l'efficacité du programme de travail de Glasgow et de son plan d'action ainsi que sur les lacunes et les besoins qui se faisaient jour concernant leur mise en œuvre. Au cours des discussions, animées conjointement par des représentants de l'Observatoire de l'AAC, de Curating Tomorrow, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'UNESCO et de son Centre international pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels, de l'UNICEF, du Programme des Nations Unies pour le développement, de l'Institut pour l'environnement et la sécurité humaine et de l'Université de Leeds, les participants :

a) Ont noté que le programme de travail avait contribué à accroître la visibilité de l'AAC et favorisé son intégration dans les politiques et les mesures climatiques nationales, soulignant en parallèle la nécessité de renforcer les liens entre l'AAC et les autres axes de travail de la Convention, de faire en sorte que l'AAC reçoive davantage de reconnaissance politique en tant que catalyseur transversal de l'ambition climatique et de la mise en œuvre, et d'améliorer la cohérence des politiques climatiques entre les différents secteurs et niveaux de gouvernance ;

b) Ont mis en lumière les progrès réalisés dans le renforcement de la collaboration entre les institutions gouvernementales, les coordonnateurs nationaux de l'AAC, la société

civile, les enfants et les jeunes, les communautés locales et les peuples autochtones ainsi que d'autres parties prenantes, tout en faisant observer qu'il existait des lacunes, telles que le manque de coordination entre les ministères, les secteurs et les différents niveaux de gouvernance, la participation limitée de certains groupes de parties prenantes à la prise de décisions et à l'action en matière de climat, et l'absence de soutien financier et technique durable aux partenariats et aux initiatives de collaboration visant à assurer la mise en œuvre à long terme de l'AAC ;

c) Ont insisté sur l'importance des activités de renforcement des capacités, de l'apprentissage entre pairs, des ateliers techniques et des plateformes destinées à l'échange d'acquis d'expérience et de bonnes pratiques pour les coordonnateurs nationaux de l'AAC, les enfants et les jeunes et l'ensemble des acteurs intervenant dans l'AAC. Ils ont estimé qu'il fallait faciliter l'accès de ces acteurs aux ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de l'AAC, disposer d'outils et d'orientations pratiques pour la mise en œuvre, notamment en ce qui concerne l'intégration de l'AAC dans les politiques et plans climatiques, et fournir un soutien technique à la mise en œuvre qui soit adapté aux particularités nationales et locales ;

d) Sont convenus que le rapport de synthèse annuel prévu dans le cadre du programme de travail et les processus d'établissement de rapports existants au titre de la Convention étaient des mécanismes utiles aux fins du partage d'expérience et du suivi de l'avancement de l'AAC. Ils ont néanmoins appelé l'attention sur les difficultés qui entravaient l'évaluation des résultats et des effets des activités relevant de l'AAC, comme le manque de capacités à consacrer à l'établissement de rapports dont souffraient les gouvernements et d'autres parties prenantes, le manque de données et d'indicateurs communs permettant de suivre les progrès réalisés au titre de l'AAC, et la nécessité d'accroître la visibilité des activités menées au titre de l'AAC, de leurs résultats et de leurs effets.

22. En prévision de l'atelier technique interactif, une représentante du secrétariat et la coordonnatrice de l'AAC du Panama ont fait part de l'expérience acquise dans le cadre de l'élaboration du Plan d'action de Belém relatif au genre, et les animateurs du Dialogue ont présenté la méthode privilégiée pour l'atelier et abordé les éléments clés à prendre en compte pour concevoir des activités et définir des objectifs concrets, efficaces et réalisables à inscrire dans un nouveau plan d'action relevant du programme de travail de Glasgow.

2. Atelier technique interactif

23. L'atelier était animé par une experte de l'AAC. Deux présentations éclair données par des représentantes de Westmill Energy et de la FAO et un exercice de réflexion prospective animé par une représentante de l'Institut pour l'environnement et la sécurité humaine ont alimenté les discussions des participants sur les possibles éléments d'un nouveau plan d'action relatif au programme de travail de Glasgow.

24. La session « World Café », animée conjointement par des représentants de l'Observatoire de l'AAC, de l'Institut Alana, de Curating Tomorrow, de l'Entertainment + Culture Pavilion, d'Indalo Inclusive, de la Fédération internationale des associations et institutions de bibliothèques, de l'Université de Leeds et de Westmill Energy, a été l'occasion de réfléchir aux activités actuellement prévues dans le plan d'action relatif au programme de travail de Glasgow ainsi qu'aux moyens de les renforcer ou de les améliorer, en tenant compte des discussions menées lors du Dialogue précédent sur l'efficacité, les lacunes et les besoins liés au programme de travail et à son plan d'action.

25. Les participants ont proposé des activités à envisager pour le nouveau plan d'action. Parmi les thèmes liés aux activités figuraient le renforcement de la coordination des travaux relevant de l'AAC dans le cadre de la Convention et en dehors de celui-ci ; le renforcement des mécanismes institutionnels à l'échelon national aux fins de la coordination entre les secteurs et les différents niveaux ; une participation inclusive à la mise en œuvre de l'AAC ; l'amélioration de l'accès au financement pour la mise en œuvre de l'AAC ; la lutte contre la désinformation et les fausses informations relatives aux changements climatiques ; l'élaboration de cadres et d'indicateurs aux fins du suivi, de l'évaluation et de la communication d'informations concernant la mise en œuvre de l'AAC ; l'augmentation de la visibilité de l'AAC grâce à la communication et à l'échange d'informations ; et les thèmes

et modalités des manifestations prévues dans le cadre de l'AAC, comme le Dialogue. Les discussions ont porté sur la définition d'activités et d'objectifs concrets à inscrire dans le nouveau plan d'action ainsi que sur les entités responsables, les échéances et les niveaux de mise en œuvre correspondants¹⁶.

3. Clôture

26. Pour conclure le Dialogue et l'atelier, la Présidente du SBI a remercié les participants pour leur contribution active et souligné l'importance des différents points de vue et réflexions exprimés pour l'examen à mi-parcours du programme de travail de Glasgow et les travaux futurs au titre de l'AAC. Encourageant les Parties à mettre à profit la dynamique créée par les débats et les enseignements tirés de ceux-ci lors des négociations, elle a insisté sur l'importance de la poursuite de la collaboration au service de l'AAC.

4. Galerie de l'Action pour l'autonomisation climatique

27. La quatrième édition de la Galerie de l'AAC, consacrée aux affiches sur l'AAC, les enfants et les jeunes, s'est tenue aux soixante-quatrième sessions des organes subsidiaires et visait à mettre en lumière des activités multipartites à plusieurs niveaux relatives à l'AAC et à encourager la poursuite du dialogue et de la collaboration entre les acteurs concernés par l'AAC, y compris par des échanges interpersonnels entre les auteurs d'affiches et les participants.

28. À l'occasion de l'examen à mi-parcours du programme de travail de Glasgow, le secrétariat a invité les anciens exposants à actualiser et à présenter leurs affiches. Au total, 26 affiches ont été exposées par des Parties, des organes constitués, des entités des Nations Unies, des organisations de la société civile, des universités et des organisations de jeunes¹⁷.

III. Pratiques et ressources en matière de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de l'Action pour l'autonomisation climatique et d'établissement de rapports à ce sujet

29. Le plan d'action relatif au programme de travail de Glasgow prévoit que le secrétariat compile des informations sur le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports concernant les bonnes pratiques et les ressources et mette ces informations à la disposition des Parties afin que celles-ci puissent les utiliser pour établir leurs rapports sur les activités relatives à l'AAC sur une base volontaire (activité D.1).

30. Une liste non exhaustive de pratiques et de ressources, qui s'ajoutent à celles figurant dans les précédents rapports annuels succincts sur l'état d'avancement des activités prévues dans le programme de travail¹⁸, figure à l'annexe III. Elle a été élaborée sur la base d'une étude des informations pertinentes réalisée par le secrétariat et des communications pertinentes des Parties et des entités non Parties.

¹⁶ À la demande des Parties, les cofacilitateurs chargés du point de l'ordre du jour de la soixante-quatrième session du SBI sur les questions relatives à l'AAC ont rédigé une note informelle rendant compte des discussions menées au cours de l'atelier technique sur les éléments existants et les nouveaux éléments d'un nouveau plan d'action. La dernière version de cette note informelle, qui intègre les contributions supplémentaires des Parties, est disponible à l'adresse <https://docs.unfccc.int/documents/10000182>.

¹⁷ Toutes les affiches sont disponibles à l'adresse <https://unfccc.int/topics/action-for-climate-empowerment-children-and-youth/events-meetings/ace-dialogues/about-the-ace-dialogues/ace-gallery/2026-ace-gallery>.

¹⁸ FCCC/SBI/2023/16, FCCC/SBI/2024/20 et FCCC/SBI/2025/14.

IV. Coordonnateurs nationaux de l'Action pour l'autonomisation climatique

A. Nombre de coordonnateurs

31. Dans le cadre du programme de travail de Glasgow, les Parties sont encouragées à continuer de désigner des coordonnateurs nationaux de l'AAC, de leur confier des responsabilités ainsi que de leur apporter un appui, notamment technique et financier, et de leur donner accès aux informations et aux documents pertinents¹⁹.

32. Au 31 juillet 2026, 148 Parties avaient désigné un ou plusieurs coordonnateurs nationaux de l'AAC, dont 28 au cours de la période considérée. Parmi les coordonnateurs désignés au cours de la période considérée, quatre étaient les premiers à assumer cette fonction et 24 remplaçaient un ancien coordonnateur. Certaines Parties disposaient de deux coordonnateurs nationaux, un titulaire et un remplaçant²⁰.

B. Renforcement des capacités et réseautage

33. Dans le cadre du programme de travail de Glasgow, le secrétariat est chargé de renforcer le réseau des coordonnateurs nationaux de l'AAC aux niveaux international et régional, notamment en facilitant les échanges réguliers de points de vue, de bonnes pratiques et d'enseignements tirés de l'expérience, afin de développer et de renforcer les capacités et les compétences, et en favorisant l'appui des pairs à la mise en œuvre de l'AAC²¹.

34. En outre, le plan d'action relatif au programme de travail de Glasgow prévoit que le secrétariat propose des activités de renforcement des capacités aux coordonnateurs nationaux de l'AAC (activité C.1) et accroisse les échanges mutuels entre coordonnateurs au sujet des activités relatives à l'AAC menées au niveau national, notamment dans le cadre des dialogues sur l'AAC et des réunions informelles en ligne de réseautage (activité B.2).

1. Académie des coordonnateurs

35. Rattachée à la plateforme de l'AAC²², l'académie des coordonnateurs de l'AAC propose des modules de formation pratiques et interactifs conçus pour répondre aux besoins recensés par les coordonnateurs nationaux et les négociateurs. Elle permet aussi aux pairs et aux experts des domaines concernés d'interagir et de présenter de bonnes pratiques liées à la mise en œuvre de l'AAC au niveau national. Pendant la période considérée, le secrétariat a organisé une réunion de l'académie, qui s'est tenue selon des modalités hybrides à la soixante-quatrième session des organes subsidiaires et était notamment axée sur une réflexion quant au rôle des coordonnateurs de l'AAC, l'application d'une approche faisant intervenir l'ensemble de la société dans le cadre de la mise en œuvre de l'AAC, et l'utilisation des sciences comportementales comme outil pour une mise en œuvre efficace de l'AAC²³. Vingt-neuf coordonnateurs nationaux de l'AAC, représentant 28 pays, ont pris part à la réunion.

2. Série d'activités sur le thème de l'Action pour l'autonomisation climatique

36. Sous la direction de la Présidente du SBI, le secrétariat a organisé une série d'activités en amont de l'examen à mi-parcours du programme de travail de Glasgow afin de permettre une évaluation plus approfondie de la mise en œuvre de l'AAC depuis l'adoption du

¹⁹ Annexe des décisions 18/CP.26 et 22/CMA.3, par. 8.

²⁰ La liste des coordonnateurs nationaux de l'AAC est disponible à l'adresse <https://unfccc.int/topics/action-for-climate-empowerment-children-and-youth/national-ace-focal-points>.

²¹ Annexe des décisions 18/CP.26 et 22/CMA.3, par. 11 a) i).

²² Voir <https://unfccc.int/ace-hub>.

²³ L'ordre du jour et les présentations sont disponibles à l'adresse https://unfccc.int/ace-hub/national-ace-focal-points-academy#_26-ACE-Focal-Points-Academy.

programme de travail et de son plan d'action et d'engager des discussions sur la voie à suivre²⁴ :

a) Quatre webinaires ont été organisés entre mars et mai 2026, les trois premiers ayant porté sur les progrès réalisés au titre de chaque élément de l'AAC depuis l'adoption du programme de travail de Glasgow et de son plan d'action ainsi que sur les bonnes pratiques relatives à la mise en œuvre de l'AAC aux niveaux international, régional, national et local, et le quatrième ayant pris la forme d'une séance d'information sur les soixante-quatrième sessions respectives des organes subsidiaires (voir le paragraphe 60 ci-dessous) ;

b) Deux réunions informelles de réseautage en ligne destinées aux coordonnateurs nationaux de l'AAC et aux négociateurs se sont tenues respectivement en mars et en mai 2026 (voir le paragraphe 37 ci-dessous) ;

c) Une manifestation organisée en avril 2026, pendant la Semaine du climat à Yeosu (République de Corée), a porté sur la manière dont les villes et les régions pouvaient avancer dans la réalisation de leurs ambitions climatiques et la mise en œuvre en intégrant les six éléments de l'AAC dans les démarches qu'elles entreprenaient pour opérer des transitions justes et inclusives.

3. Activités informelles de réseautage

37. Au cours de la période considérée, le secrétariat a organisé un événement de réseautage en présentiel en marge de la trentième session de la COP et deux autres en ligne, dans le cadre de la série d'activités sur l'AAC (voir le paragraphe 36 ci-dessus). Ces rencontres ont été l'occasion pour les coordonnateurs nationaux de l'AAC de s'échanger de bonnes pratiques et des idées novatrices pour la mise en œuvre au niveau national.

C. Appui à la participation aux réunions internationales

38. Selon le plan d'action relatif au programme de travail de Glasgow, le secrétariat est chargé de rendre compte de l'appui notamment financier fourni en vue de la participation des coordonnateurs nationaux de l'AAC aux réunions internationales, telles que les dialogues sur l'AAC et les sessions des organes subsidiaires et de la COP (activité C.3). Neuf coordonnateurs nationaux de l'AAC ou leurs représentants désignés ont bénéficié d'un soutien financier du secrétariat pour pouvoir participer au Dialogue de l'AAC et à l'académie des coordonnateurs de l'AAC pendant les soixante-quatrième sessions respectives des organes subsidiaires.

V. Renseignements utiles provenant des communications et des rapports des Parties soumis au titre de la Convention

39. Dans le cadre du programme de travail de Glasgow, les Parties sont encouragées à renforcer la prise en compte de l'AAC dans les politiques, stratégies, mesures et plans nationaux relatifs au climat et sont invitées à fournir, dans les communications nationales et dans d'autres rapports, des informations sur les activités et les politiques liées à la mise en œuvre de l'AAC (réalisations, enseignements à retenir, expériences faites, problèmes et possibilités)²⁵.

40. Selon le rapport de synthèse sur les contributions déterminées au niveau national (CDN) de 2025²⁶, les Parties qui ont soumis de nouvelles CDN ont fourni des informations plus claires et plus détaillées sur l'AAC qu'auparavant. Toutes ces Parties ont fourni des

²⁴ Les ordres du jour, les enregistrements des séances, les présentations et les résumés informels sont disponibles à l'adresse <https://unfccc.int/topics/action-for-climate-empowerment-children-and-youth/events-meetings/ace-activity-series-2026>.

²⁵ Annexe des décisions 18/CP.26 et 22/CMA.3, par. 7 et 15 a).

²⁶ FCCC/PA/CMA/2025/8, par. 70 à 76. Publié le 28 octobre 2025, le rapport synthétise les informations issues de 64 nouvelles CDN, représentant 64 Parties à l'Accord de Paris et enregistrées dans le registre des CDN entre le 1^{er} janvier 2024 et le 30 septembre 2025.

informations sur l'utilisation d'au moins un élément de l'AAC pour la promotion de la mise en œuvre des activités d'atténuation et d'adaptation, communiquant globalement avec plus de clarté et de détail que dans les CDN précédentes les principes généraux, les réalisations passées, les engagements futurs ainsi que les besoins et les lacunes constatés au regard de l'AAC.

41. Au 31 juillet 2026, 88 Parties avaient soumis de nouvelles CDN depuis la publication du rapport de synthèse de 2025. Le secrétariat élaborera la version suivante du rapport de synthèse, qui sera examinée par la CMA à sa huitième session, sur la base de son analyse de ces CDN.

42. Dans les communications reçues des Parties au cours de la période considérée :

a) Le Brésil a déclaré avoir fait progresser la mise en œuvre de l'AAC au niveau national en conjuguant réformes législatives, politiques publiques, coordination institutionnelle, initiatives éducatives, recherche scientifique, mécanismes de participation du public et coopération internationale. Par exemple, le Comité directeur de l'Initiative mondiale pour l'intégrité de l'information sur les changements climatiques, qui a vu le jour en 2025, rassemble 12 ministères et s'efforce de coordonner les politiques en matière d'intégrité de l'information, d'éducation, de recherche et de participation du public, avec le soutien de plus de 130 organisations de la société civile et établissements universitaires ;

b) L'Union européenne et ses États membres ont présenté un aperçu des actions entreprises aux niveaux régional, national et infranational pour faire avancer l'AAC. La Belgique a par exemple lancé le Baromètre de l'information environnementale en 2026 pour évaluer la couverture médiatique des questions climatiques et environnementales et examiner l'ampleur et les caractéristiques de la désinformation et des fausses informations, afin de pouvoir ensuite recommander des mesures à prendre. En 2025, la Tchèque a adopté le Programme national d'éducation, de formation et de sensibilisation à l'environnement pour la période 2026-2035 en tant que cadre stratégique à long terme visant à faciliter la mise en œuvre de l'AAC au niveau national. Le Pacte national pour l'environnement de la Roumanie, signé en 2026, vise à renforcer le dialogue et les échanges entre l'administration publique et le monde universitaire, à favoriser la formation de spécialistes et à faire en sorte que la recherche scientifique contribue directement à l'élaboration des politiques climatiques ;

c) Le Libéria a rendu compte des progrès réalisés ainsi que des difficultés rencontrées et des enseignements tirés dans le cadre de la mise en œuvre d'initiatives relevant de l'AAC, notamment l'élaboration et la validation d'une stratégie nationale d'apprentissage sur les changements climatiques, qui vise à renforcer les connaissances sur les questions climatiques, à développer les capacités institutionnelles nécessaires à la mise en œuvre de l'AAC, et à améliorer la mise en œuvre coordonnée, par une multiplicité de parties prenantes, de l'AAC dans tous les secteurs ;

d) Le Panama a lancé divers projets et initiatives nationaux qui contribuent à faire progresser l'AAC dans les quatre domaines prioritaires du programme de travail de Glasgow, notamment le projet Azuero Verde, qui promeut l'éducation à l'environnement et l'action climatique à l'échelon local, et mis en lumière les progrès réalisés grâce aux mesures qui avaient été prises pour combler les lacunes et remédier aux difficultés précédemment identifiées comme des facteurs limitant l'efficacité de l'AAC dans le pays ;

e) Le Zimbabwe a rendu compte des réalisations accomplies et des difficultés rencontrées en ce qui concerne le développement de l'éducation au climat et du leadership des jeunes dans le cadre du programme national de mentorat, l'augmentation de la participation des parties prenantes à l'élaboration de la nouvelle CDN et du projet de loi sur la gestion des changements climatiques, et l'amélioration de l'accès aux informations climatiques au niveau local grâce à des centres d'information de proximité.

43. Selon le plan d'action relatif au programme de travail de Glasgow, le secrétariat est chargé de recenser les bonnes pratiques en matière d'intégration des éléments de l'AAC dans les politiques, plans, stratégies et mesures ayant trait au climat, notamment compte tenu du onzième alinéa du préambule de l'Accord de Paris (activité A.2).

44. Une section consacrée aux enfants et aux jeunes figurait pour la première fois dans le rapport de synthèse sur les CDN, dans la version mentionnée au paragraphe 40 ci-dessus. Au total, 52 % des Parties ont évoqué dans leurs CDN les effets disproportionnés des changements climatiques sur les enfants et les jeunes, tandis que 27 % d'entre elles ont souligné la vulnérabilité accrue des filles dans ce contexte en particulier. Il a été noté que les enfants et les jeunes risquaient davantage de subir les effets directs et indirects des changements climatiques en raison de leur capacité d'adaptation limitée ainsi que de leur accès restreint à l'information, aux ressources et aux processus décisionnels, 30 % des Parties ayant cité des mesures visant à renforcer la résilience climatique des enfants et des jeunes et à promouvoir une transition juste pour ceux-ci, notamment par la voie d'actions ciblées dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la sécurité alimentaire, de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, de la réduction des risques de catastrophe et de la protection sociale.

45. Au total, 88 % des Parties ont inclus dans leurs CDN des informations globalement plus précises et plus détaillées qu'auparavant, signe d'un engagement plus fort en faveur d'une véritable inclusion, sur la manière dont les enfants et les jeunes avaient été ou seraient pris en compte dans l'élaboration et la mise en œuvre des CDN, reconnaissant davantage leur rôle d'agents du changement. Parmi ces Parties, 79 % ont décrit leur vision et ce qu'elles faisaient en priorité pour mobiliser les jeunes et les enfants et leur donner les moyens de contribuer à l'action climatique, 77 % ont mentionné des mesures spécifiques visant à les impliquer dans l'exécution des politiques et des mesures climatiques (sensibilisation et renforcement des capacités, appui aux initiatives et innovations portées par les jeunes, inclusion des enfants et des jeunes dans la prise de décisions et collecte de données ventilées par âge concernant les changements climatiques, par exemple), et 57 % ont explicitement déclaré avoir fait participer des enfants et des jeunes à l'élaboration de leurs CDN²⁷.

VI. Mise en œuvre de l'Action pour l'autonomisation climatique par les organes constitués au titre de la Convention

46. Au titre du programme de travail de Glasgow, tous les organes constitués ont été invités à faire figurer dans leurs rapports périodiques des informations sur la manière dont l'AAC était mise en œuvre dans leurs secteurs d'activité respectifs²⁸.

47. Les 10 organes constitués²⁹ qui ont présenté leur rapport périodique pendant la période considérée y ont fait figurer des informations sur la mise en œuvre de l'AAC et de ses éléments.

48. En outre, le plan d'action relatif au programme de travail de Glasgow prévoit que le secrétariat recense les bonnes pratiques en matière d'intégration des six éléments de l'AAC dans les travaux des organes constitués (activité A.1). À ce propos :

a) Le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques a réalisé une enquête pour évaluer l'utilisation de ses supports de connaissances et déterminer dans quelle mesure ceux-ci répondent aux besoins des pays en développement. Le Comité se servira des résultats de l'enquête, qui a été diffusée en septembre 2025, pour s'efforcer d'accroître l'utilité et la pertinence de ses supports de connaissances pour les décideurs et les praticiens du domaine des pertes et préjudices ;

²⁷ FCCC/PA/CMA/2025/8, par. 63 et 64.

²⁸ Annexe des décisions 18/CP.26 et 22/CMA.3, par. 6 a).

²⁹ Comité chargé de la mise en œuvre et du respect des dispositions de l'Accord de Paris, Comité d'experts de Katowice sur les impacts des mesures de riposte mises en œuvre, Comité de l'adaptation, Comité de Paris sur le renforcement des capacités, Comité exécutif de la technologie, Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques, Comité permanent du financement, Conseil consultatif du Centre-Réseau des technologies climatiques, Groupe d'experts des pays les moins avancés et Organe de supervision du mécanisme créé en vertu du paragraphe 4 de l'article 6 de l'Accord de Paris.

b) Le Comité d'experts de Katowice sur les impacts des mesures de riposte mises en œuvre a déclaré avoir contribué à la mise en œuvre de l'AAC en organisant des réunions ouvertes à des observateurs, en récoltant des contributions écrites auprès des parties prenantes dans le cadre de l'élaboration de ses supports de connaissances, en rendant lesdits supports accessibles au public et en collaborant avec diverses organisations pour encourager la coopération, entre autres ;

c) À sa sixième session, la CMA a demandé à l'Organe de supervision du mécanisme créé en vertu du paragraphe 4 de l'article 6 de l'Accord de Paris de s'assurer de la disponibilité de l'expertise technique et scientifique adéquate, notamment en faisant appel à des experts indépendants, aux communautés locales et aux peuples autochtones, pour faciliter les travaux sur les méthodes, les absorptions et les éléments opérationnels connexes dans le cadre du mécanisme³⁰. L'Organe de supervision du mécanisme de l'article 6.4 a donc organisé deux webinaires en 2025, dont un en collaboration avec le Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones.

VII. Alliance des Nations Unies en faveur de l'Action pour l'autonomisation climatique

49. Au titre du programme de travail de Glasgow, le secrétariat et les autres organismes des Nations Unies et organisations intergouvernementales sont invités à renforcer leur collaboration en vue de coordonner l'appui aux activités des Parties relatives à l'AAC et d'éviter tout double emploi³¹.

50. Le secrétariat établit un résumé annuel des activités, initiatives et programmes menés en collaboration avec des organismes des Nations Unies, les secrétariats des conventions et des organisations internationales. Les activités réalisées de mai 2025 à avril 2026 sont décrites dans le dernier rapport publié³².

51. L'Alliance des Nations Unies en faveur de l'AAC est un réseau informel d'entités des Nations Unies qui vise à aider les Parties à concevoir, entreprendre et mener à bien des activités liées à l'éducation, à la formation, à la sensibilisation du public, à la participation du public et à l'accès à l'information dans le domaine des changements climatiques. Au cours de la période considérée, l'UNESCO a rendu compte au secrétariat de la manière dont elle avait contribué, par l'intermédiaire du Partenariat pour une éducation plus verte³³ et de l'Initiative pour des systèmes éducatifs intégrant le climat³⁴, à promouvoir une éducation porteuse de transformation grâce au cadre relatif à l'éducation au service du développement durable à l'horizon 2030, et à aider les pays à doter les apprenants des connaissances, compétences, valeurs et comportements nécessaires au développement durable et à la transition vers des économies vertes.

52. Au cours de la période considérée, le secrétariat a :

- a) Organisé une réunion informelle en ligne de l'Alliance ;
- b) Organisé, conjointement avec l'UNESCO, une série de trois webinaires sur l'éducation dans le domaine des changements climatiques pour la transformation sociale, dans le cadre de la plateforme de l'AAC³⁵ ;
- c) Poursuivi ses travaux dans le cadre du Partenariat pour une éducation plus verte en tant que membre du groupe consultatif ;
- d) Mis à jour, avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, le cours en ligne à progression autonome intitulé « Mastering international climate

³⁰ Décision 6/CMA.6, par. 1 et 2.

³¹ Annexe des décisions 18/CP.26 et 22/CMA.3, par. 6 c).

³² FCCC/SBSTA/2026/INF.1.

³³ Voir <https://www.unesco.org/fr/sustainable-development/education/greening-future>.

³⁴ Voir <https://www.unesco.org/fr/sustainable-development/education/climate-start-systems>.

³⁵ Voir <https://unfccc.int/topics/action-for-climate-empowerment-children-and-youth/ace-hub/unesco-unfccc-webinar-series>.

negotiations: all you need to know » (Maîtriser les négociations internationales dans le domaine du climat : tout ce qu'il faut savoir) et disponible sur la plateforme d'apprentissage en ligne UN CC: Learn³⁶.

VIII. Mesures prises par les entités non parties aux fins de l'Action pour l'autonomisation climatique

53. Dans le cadre du programme de travail de Glasgow, les organismes des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et les autres entités non Parties sont invités à soumettre au secrétariat des informations sur la mise en œuvre de l'AAC à tous les niveaux³⁷. Dans les communications et informations qu'ils ont soumises au secrétariat pendant la période considérée :

a) Aksyon Klima Pilipinas a rendu compte des activités menées au service de l'avancement de l'AAC aux Philippines, le réseau ayant notamment contribué au projet de stratégie nationale pour l'AAC, rassemblé les points de vue de la société civile pour éclairer l'élaboration de la CDN et du cadre national pour la transition juste, et travaillé avec des organismes publics et d'autres organisations de la société civile pour faire en sorte que les éléments de l'AAC soient intégrés dans les processus décisionnels et l'action climatiques ;

b) L'Institut Alana a présenté l'initiative MiniCOP, inaugurée en juin 2025 en partenariat avec la présidence de la trentième session de la COP et destinée à favoriser la participation des enfants à la gouvernance climatique grâce à des simulations des conférences des Nations Unies sur les changements climatiques et à des travaux dans le domaine de l'éducation fondée sur la nature, dont découlent notamment les orientations pratiques pour la mise en place d'environnements d'apprentissage plus verts et plus résilients, publiées en 2025³⁸ ;

c) L'Office for Climate Education a présenté plusieurs projets et programmes exécutés en Afrique, en France et en Amérique latine alliant la conversion des données climatologiques en ressources éducatives accessibles et adaptées au contexte local, le renforcement des capacités des enseignants en matière d'éducation aux changements climatiques grâce à la formation et aux communautés de pratique, l'appui au suivi et à l'évaluation des résultats dans la sphère éducative, et le renforcement de la coopération institutionnelle dans le domaine de l'éducation aux changements climatiques.

54. Concernant la demande mentionnée au paragraphe 38 ci-dessus, mais s'agissant de la participation d'entités non Parties, aucune information pertinente n'a été communiquée au secrétariat pendant la période considérée.

IX. Sensibilisation et communication

55. Le programme de travail de Glasgow prévoit que le secrétariat améliore la communication et le partage de l'information sur l'AAC et ses six éléments grâce aux ressources relatives à la Convention affichées sur le Web et aux activités de communication³⁹.

56. Les neuf bulletins d'information de l'AAC publiés pendant la période considérée contenaient les renseignements les plus récents sur les manifestations, activités et projets axés sur les connaissances diffusés au nom du secrétariat, de Parties, d'entités des Nations Unies, d'organisations intergouvernementales, internationales et non gouvernementales, et d'autres parties prenantes.

³⁶ Voir <https://unccelearn.org/course/view.php?id=206&page=overview>.

³⁷ Annexe des décisions 18/CP.26 et 22/CMA.3, par. 15 b).

³⁸ Alana Institute. (2025). *Nature-based education: A guide for greener and more resilient schools*. São Paulo (Brésil) : Alana Institute. Disponible à l'adresse https://escolamaismatureza.com.br/wp-content/uploads/2025/10/2025_Guia_EBN_EN.pdf.

³⁹ Annexe des décisions 18/CP.26 et 22/CMA.3, par. 11 a) iii).

57. Le secrétariat a continué d'animer le groupe LinkedIn sur l'AAC, qui réunit des professionnels, des praticiens et des apprenants susceptibles d'échanger de bonnes pratiques, des ressources et des connaissances relatives à l'AAC. Au 31 juillet 2026, le groupe comptait plus de 3 600 membres.

58. Le secrétariat a organisé, pendant le forum de l'innovation du centre mondial d'innovation sur les changements climatiques des Nations Unies⁴⁰, en 2025, et la Semaine de l'action climatique de Londres⁴¹, en 2026, et dans le cadre de la plateforme de l'AAC, des manifestations axées sur la manière dont la mobilisation et l'autonomisation du public pouvaient faire avancer les transitions justes et sur le rôle joué par les dirigeants locaux et infranationaux dans la mise en œuvre de l'AAC.

59. Le plan d'action relatif au programme de travail de Glasgow prévoit que le secrétariat tienne, avant les sessions de la COP, des réunions d'information sur l'état d'avancement des activités inscrites dans le programme de travail qui sont présentées dans le rapport annuel succinct (activité D.3).

60. Le secrétariat a donc organisé pendant la période considérée deux séances d'information qui ont permis de communiquer aux coordonnateurs nationaux de l'AAC et aux autres parties prenantes des renseignements à jour sur les questions relatives à l'AAC et sur les activités prescrites et manifestations parallèles se déroulant en marge de la trentième session de la COP et des soixante-quatrième sessions respectives des organes subsidiaires⁴².

X. Participation et renforcement des capacités des jeunes

61. À sa première session, la CMA a demandé au secrétariat de continuer d'organiser des campagnes de sensibilisation et de formation afin de donner aux enfants et aux jeunes les moyens de soutenir et de diriger l'action climatique⁴³.

62. La COP, à sa vingt-sixième session, et la CMA, à sa troisième session, se sont dites conscientes que les jeunes s'intéressaient de plus en plus à l'action climatique et y participaient de manière croissante, et qu'ils jouaient un rôle essentiel en tant qu'agents du changement, et ont appelé à renforcer davantage leur participation aux processus liés aux changements climatiques et à exploiter le potentiel de l'AAC⁴⁴.

63. Pendant la période considérée, le secrétariat a travaillé en étroite collaboration avec le collectif YOUNGO, notamment sous forme de réunions organisées toutes les deux semaines avec les coordonnateurs mondiaux du collectif. Les équipes programmatiques du secrétariat ont également collaboré avec divers groupes de travail du collectif YOUNGO. Les activités de mobilisation des jeunes menées par le secrétariat ont été organisées en coordination avec le collectif, ce qui a permis de favoriser la participation effective et fructueuse des jeunes aux activités organisées au titre de la Convention.

A. Appui aux présidences de la Conférence des Parties

64. À sa vingt-sixième session, la COP a invité ses futures présidences à faciliter, avec le concours du secrétariat et en collaboration avec le collectif YOUNGO et d'autres organisations de jeunes, l'organisation d'un forum annuel de dialogue sur le climat entre les Parties et les jeunes, qui serait dirigé par ces derniers⁴⁵. Pendant le Forum 2025, qui s'est tenu à la trentième session de la COP, le collectif YOUNGO a présenté la déclaration mondiale de la jeunesse. Les participants ont échangé avec des représentants de Parties au sujet de la

⁴⁰ Voir <https://unfccc.int/topics/un-climate-change-global-innovation-hub>.

⁴¹ Voir <https://luma.com/h4uhi3xg>.

⁴² Des enregistrements sont disponibles à l'adresse <https://unfccc.int/topics/education-and-outreach/the-big-picture/education-and-outreach-in-the-negotiations>.

⁴³ Décision 17/CMA.1, par. 12 c).

⁴⁴ Décisions 18/CP.26 et 22/CMA.3, préambule.

⁴⁵ Décision 1/CP.26, par. 65.

transition juste, du financement de la l'action climatique, de l'énergie, de l'alimentation et de l'agriculture, de l'adaptation, de la biodiversité et de la justice climatique⁴⁶.

65. La COP, à sa vingt-huitième session, et la CMA, à sa cinquième session, ont décidé qu'un(e) jeune champion(ne) de l'action climatique serait désigné(e) pour agir au nom de leur présidence afin de favoriser et d'accroître la participation concrète et inclusive des jeunes à l'action climatique, y compris dans le cadre du processus découlant de la Convention, et ont prié le secrétariat d'apporter son soutien, selon qu'il conviendrait, à chaque jeune champion(ne) de l'action climatique sur les questions liées aux enfants et aux jeunes dans le cadre du processus découlant de la Convention⁴⁷. Pendant la période considérée, le secrétariat a aidé les jeunes championnes de l'action climatique désignées par les présidences des trentième et trente et unième sessions de la COP à élaborer et à présenter un plan de travail pour 2025 et 2026, respectivement⁴⁸.

B. Plateforme de l'Action pour l'autonomisation climatique

66. À l'occasion de la manifestation destinée à la jeunesse organisée par la plateforme de l'AAC à la soixante-quatrième session des organes subsidiaires, 30 jeunes originaires du Land allemand de Rhénanie-du-Nord-Westphalie et de différents pays ont participé à des sessions de renforcement des capacités, de collaboration et de réseautage afin d'acquérir les compétences nécessaires pour diriger et participer à l'élaboration et à l'exécution de mesures, de solutions et d'initiatives efficaces, équitables, innovantes et justes en matière de climat. Les modules interactifs portaient sur la participation des jeunes à l'élaboration des politiques climatiques, la constitution de coalitions et l'importance de la culture, du sport, de l'entrepreneuriat et de la formation professionnelle comme voies pour une action climatique portée par la jeunesse. Les participants ont en outre eu l'occasion de découvrir les actions climatiques mises en œuvre au niveau infranational lors d'une visite de la ville de Düsseldorf, où ils en ont appris davantage sur les initiatives et activités climatiques organisées et soutenues par les autorités municipales et les autorités de l'État⁴⁹.

C. Programme Youth4Capacity

67. Soutenu par le Ministère italien de l'environnement et de la sécurité énergétique, le programme Youth4Capacity vise à renforcer les capacités et les connaissances des jeunes en matière de climat afin de soutenir, de définir et de mettre en œuvre des approches intégrées et complémentaires de l'action climatique dans le contexte des objectifs de développement durable et des conventions de Rio. Pendant la période considérée :

a) Quatre webinaires ont été organisés dans le cadre de la série « Becoming... » du programme Youth4Capacity, l'objectif étant d'inculquer aux jeunes les connaissances et les compétences et de leur inspirer la confiance dont ils ont besoin pour mener des actions climatiques. Les sessions ont porté sur les droits des peuples autochtones, la santé mentale, le journalisme et la résilience urbaine dans le contexte des changements climatiques et le leadership des jeunes⁵⁰ ;

b) À la trentième session de la COP, le secrétariat a organisé une série de manifestations consacrées à la projection dans l'avenir, aux solutions climatiques fondées sur la nature et inspirées de la culture et à la compréhension du processus de la Convention, favorisant l'échange d'informations sur les expériences et les outils liés à la promotion d'actions climatiques menées par les jeunes⁵¹ ;

⁴⁶ Voir <https://unfccc.int/ace/cop30>.

⁴⁷ Décisions 16/CP.28 et 21/CMA.5, par. 6 et 9.

⁴⁸ Voir <https://unfccc.int/PYCC>.

⁴⁹ Voir https://unfccc.int/topics/action-for-climate-empowerment-children-and-youth/ace-hub/action-for-climate-empowerment-hub-youth-event#_026.

⁵⁰ Voir <https://unfccc.int/topics/capacity-building/projects/youth4capacity/youth4capacity-becoming-series>.

⁵¹ Voir <https://unfccc.int/topics/capacity-building/projects/youth4capacity/youth4capacity-cop30>.

c) Le programme de mentorat des accélérateurs de l'action climatique s'est poursuivi en collaboration avec l'initiative Youth4Climate du Programme des Nations Unies pour le développement. Des ateliers en ligne et des forums interactifs ont été consacrés, entre autres, au renforcement des compétences vertes, à la conception de projets dans le domaine du climat et à la mise en place de mouvements en faveur du climat⁵².

D. Centres régionaux de collaboration

68. Le centre régional de collaboration pour l'Asie et le Pacifique a poursuivi ses activités dans le cadre de la plateforme Youth Empowerment in Climate Action en 2025-2026. Il a par exemple organisé, le 29 août 2025, un webinaire sur la participation concrète des jeunes en Asie pour mettre en lumière le rôle capital joué par ceux-ci dans l'application des plans nationaux d'adaptation et le renforcement de la gouvernance climatique⁵³. Il a organisé la deuxième édition du camp de jeunes innovateurs en matière de politiques climatiques à Bangkok, en mars 2026, au cours de laquelle 25 jeunes leaders de la région ont développé leur capacité de participer utilement à l'élaboration et à l'application des politiques climatiques aux niveaux national, régional et international⁵⁴.

69. Le centre régional de collaboration pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale a poursuivi sa série de webinaires consacrée aux actions climatiques menées par la jeunesse pour permettre aux jeunes de la région de présenter leurs initiatives de lutte contre les changements climatiques, qu'il s'agisse d'actions de promotion ou d'exécution de projets. La session du 9 octobre 2025 a été consacrée à la mobilisation de financements pour l'accélération de l'action climatique menée par les jeunes dans la région⁵⁵.

70. Le centre régional de collaboration pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe a organisé le 6 mai 2026 un webinaire sur la mise en place de systèmes éducatifs résilients face au climat pour les enfants et les jeunes d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe, en collaboration avec Save the Children et le Réseau mondial pour les plans nationaux d'adaptation, pour aider les parties prenantes de la région à mieux intégrer l'éducation dans le processus des PNA⁵⁶.

E. Autres activités axées sur la jeunesse

71. Le secrétariat a animé à la trentième session de la COP et aux soixante-quatrième sessions respectives des organes subsidiaires des séances d'orientation à l'intention de la jeunesse afin de fournir aux jeunes représentants, en particulier à ceux qui assistaient pour la première fois à une conférence organisée dans le cadre de la Convention, des informations sur le processus de négociation et les manifestations intéressant la jeunesse qui se déroulaient lors des sessions, ce qui leur a permis d'entrer en contact les uns avec les autres⁵⁷.

XI. Étapes suivantes

72. Les Parties et les autres parties prenantes souhaiteront peut-être mettre à profit les renseignements figurant dans le présent rapport en vue de planifier, de mettre au point et d'exécuter les activités relatives à l'AAC prévues dans le programme de travail de Glasgow et son plan d'action.

⁵² Voir <https://unfccc.int/topics/capacity-building/projects/youth4capacity/the-climate-catalysts-mentorship-programme>.

⁵³ Voir <https://unfccc.int/event/strengthening-youth-participation-and-impact-in-national-adaptation-plans-and-climate-governance>.

⁵⁴ Voir <https://unfccc.int/event/climate-policy-innovators-youth-camp-20>.

⁵⁵ Voir <https://unfccc.int/event/youth-and-climate-finance-unlocking-finance-for-youth-led-climate-action-in-west-and-central-africa>.

⁵⁶ Voir <https://unfccc.int/event/building-climate-resilient-education-systems-for-children-and-youth-in-east-and-southern-africa>.

⁵⁷ Voir <https://unfccc.int/topics/education-youth/youth/youth-events/orientation-session>.

Annexe I

**Paragraphe du présent rapport contenant des informations
sur les activités prévues dans le programme de travail de
Glasgow sur l'Action pour l'autonomisation climatique***

[Anglais seulement]

<i>Priority area</i>	<i>Reference in decisions 18/CP.26 and 22/CMA.3</i>	<i>Mandated activity</i>	<i>Relevant paragraph(s) of this report</i>
Policy coherence	annex, paragraph 6(a)	All constituted bodies invited to include in their regular reports information on how ACE is implemented under their respective workstreams	46–47
	annex, paragraph 6(b)	Presidencies of the COP and the CMA invited to convene an in-session event at each of their sessions focused on a thematic area relevant to the Convention and the Paris Agreement to promote coherence and strengthen coordination of work on ACE undertaken by constituted bodies and other United Nations entities and under other United Nations processes	9–14
	annex, paragraph 6(c)	The secretariat and other United Nations and intergovernmental organizations encouraged to strengthen their collaboration with a view to ensuring provision of coordinated support to Parties for activities related to ACE and avoiding duplication of work	49–52
	annex, paragraph 7	Parties encouraged to strengthen integration of ACE into national climate policies, plans, strategies and action, including by developing and implementing a national strategy that covers all six ACE elements and facilitates broad cross-sectoral coordination and collaboration	39–45
	annex, paragraph 8	Parties encouraged to continue designating, assigning responsibilities to, and providing support, including technical and financial support, and access to information and materials to national ACE focal points	31–32
Coordinated action	paragraph 11(b) and annex, paragraph 9(a)	The SBI requested to hold an annual in-session ACE Dialogue at its first regular session of each year with the participation of Parties, representatives of relevant constituted bodies and relevant experts, practitioners and stakeholders that focuses on progress of implementation of the Glasgow work programme and on its four priority areas	15–28
	annex, paragraph 9(b)	Annual youth forum organized in collaboration with children and youth organizations, including the YOUNGO constituency and other youth non-governmental organizations	64
	annex, paragraph 9(c)	Parties and non-Party stakeholders invited to develop international, regional and national programmes and activities, including preparing training and education materials and tools, using local languages where applicable and practical	42, 51, 53
	annex, paragraph 10(a)	Parties encouraged to prepare assessments of needs specific to national circumstances in the area of ACE implementation, including use of social research methods and other instruments to determine target audiences and partnerships	42
	annex, paragraph 10(b)	Parties encouraged to strengthen in-country coordination and institutional arrangements at different levels to avoid duplication of efforts, promote knowledge-sharing, foster local networks and enhance collaboration among stakeholders in relation to ACE implementation	42

* La présente annexe n'a pas été revue par les services d'édition ni fait l'objet d'une mise en forme.

<i>Priority area</i>	<i>Reference in decisions 18/CP.26 and 22/CMA.3</i>	<i>Mandated activity</i>	<i>Relevant paragraph(s) of this report</i>
Tools and support	annex, paragraph 11(a)(i)	The secretariat requested to strengthen the network of national ACE focal points at the international and regional level, including by facilitating regular exchange of views, good practices and lessons learned to build and strengthen capacity and skills, and by facilitating peer support for ACE implementation	27–28, 33–37
	annex, paragraph 11(a)(ii)	The secretariat requested to raise awareness of and promote bilateral and multilateral initiatives and programmes related to ACE implementation	27–28, 36, 55–60
	annex, paragraph 11(a)(iii)	The secretariat requested to enhance communication and information-sharing about ACE and its six elements through existing UNFCCC web-based resources and relevant activities	55–60
	annex, paragraph 11(b)(i)	Relevant international organizations, including United Nations organizations, and other non-Party stakeholders invited to, inter alia, support implementation of ACE activities through their work programmes and through specific programmes focused on climate change, including, as appropriate, by providing and disseminating information and resources, such as visual materials that could be easily translated and adapted, and by providing financial and technical support	51, 53
	annex, paragraph 12	Parties encouraged to determine the most efficient and cost-effective way to implement ACE activities, and to develop funding instruments at the national level, where appropriate, to support such activities, in particular at the subnational and local level	42
	annex, paragraph 13	Parties encouraged to establish partnerships with other Parties, as well as with intergovernmental organizations, non-governmental organizations and other stakeholders, to facilitate ACE implementation	42
	annex, paragraph 14	Parties encouraged to build the capacity of youth to embark on and lead ACE implementation and promote youth participation in relevant climate processes at the national and international level, such as by including youth in national delegations at UNFCCC meetings	42
Monitoring, evaluation and reporting	annex, paragraph 15(a)	Parties invited to provide information in their national communications, where possible, and in other reports on activities and policies involving ACE implementation, including on accomplishments, lessons learned, experience, and challenges and opportunities, noting that the six ACE elements provide a useful guide for this reporting	39–45
	annex, paragraph 15(b)	United Nations agencies, intergovernmental organizations and other non-Party stakeholders invited to submit information to the secretariat on ACE implementation at all levels for inclusion in the annual summary report on progress in implementing activities under the Glasgow work programme	51, 53
	annex, paragraph 16	Parties encouraged to share with the public and stakeholders the findings contained in their national communications and national action plans or domestic programmes on climate change regarding ACE implementation, using tools such as social media to reach and engage multiple stakeholders, as appropriate; and to promote greater involvement of non-Party stakeholders to support them in monitoring, evaluating and reporting ACE activities	42

Annexe II

Paragraphe du présent rapport contenant des informations sur les activités prévues dans le plan d'action relatif au programme de travail de Glasgow sur l'Action pour l'autonomisation climatique*

[Anglais seulement]

<i>Priority area</i>	<i>Activity^a</i>	<i>Responsible entity/entities</i>	<i>Deliverables/outputs</i>	<i>Relevant paragraph(s) of this report</i>
Policy coherence	A.1 Strengthening coordination of ACE work under the UNFCCC	Secretariat	Identifying good practices for integrating the six ACE elements into the work of the UNFCCC constituted bodies and reporting thereon in the annual summary report under the Glasgow work programme	48
	A.2 Strengthening integration of ACE into the development and implementation of national climate policies, plans, strategies and action	Secretariat	Identifying good practices for integrating the ACE elements into national climate change policies, plans, strategies and action, including the considerations reflected in the eleventh preambular paragraph of the Paris Agreement – which, acknowledging that climate change is a common concern of humankind, states that Parties should, when taking action to address climate change, respect, promote and consider their respective obligations on human rights, the right to health, the rights of Indigenous Peoples, local communities, migrants, children, persons with disabilities and people in vulnerable situations and the right to development, as well as gender equality, empowerment of women and intergenerational equity – in the context of ACE, and reporting thereon in the annual summary report under the Glasgow work programme	39–45
		Secretariat	Holding an interactive workshop at the ACE Dialogue in 2025 and also at the regional level prior to COP 31 on developing and implementing national climate change policies, plans, strategies and action under a clear, inclusive, intergenerational and gender-responsive approach	36

* La présente annexe n'a pas été revue par les services d'édition ni fait l'objet d'une mise en forme.

<i>Priority area</i>	<i>Activity^a</i>	<i>Responsible entity/entities</i>	<i>Deliverables/outputs</i>	<i>Relevant paragraph(s) of this report</i>
		Relevant organizations	Facilitating voluntary peer-to-peer exchanges that serve to provide technical and substantive guidance to national ACE focal points for engaging in relevant national processes and policies, such as national ACE strategies, according to national circumstances	42, 51, 53
Coordinated action	B.1 Enhancing regional cooperation through virtual and in-person regional dialogues, workshops and consultations, prior to the ACE Dialogues, taking advantage of existing forums, such as the regional collaboration centres and regional climate weeks, as appropriate, to enhance implementation of the Glasgow work programme at the regional level as well as local ACE hubs building on local initiatives	Leading: relevant organizations, Parties Contributing: secretariat	Sharing experience and good practices from virtual and in-person regional dialogues, workshops and consultations prior to the ACE Dialogues, as appropriate Presenting the outcomes of regional activities at the ACE Dialogues and reporting thereon in the annual summary report under the Glasgow work programme and in ACE newsletters	27–28, 36
	B.2 Promoting the development of regional and local networks and platforms that support ACE activities at the regional, national and local level, encouraging the involvement of youth, women, academia, children, traditional leaders and Indigenous Peoples in developing and implementing ACE activities and providing capacity-building in this regard	Leading: secretariat Contributing: Parties, national ACE focal points, relevant organizations	Increasing peer-to-peer exchange among national ACE focal points about ACE activities carried out at the national level through, inter alia, the ACE Dialogues, the regional climate weeks and informal virtual networking meetings organized by the secretariat	27–28, 33–37
Tools and support	C.1 Building and strengthening the capacity and skills of national ACE focal points	Leading: secretariat Contributing: Parties, national ACE focal points, relevant organizations	Providing capacity-building opportunities for national ACE focal points, including at the ACE Dialogues and the regional climate weeks	33–37
	C.2 Meaningfully including youth in and engaging with them on climate action at all levels and facilitating the inclusive participation of, inter alia, children, women, Indigenous Peoples and persons with disabilities in climate action, according to national circumstances	Relevant organizations, Parties	Providing capacity-building opportunities for youth with a focus on decision-making and implementing climate action at the national and international level according to national circumstances	42, 51, 53
		Leading: secretariat, relevant organizations Contributing: youth and youth organizations	Providing opportunities for youth to present at ACE Dialogues and regional climate weeks to highlight the leadership role that youth play in climate action Allowing youth to participate in networking sessions and capacity-building workshops for national ACE focal points	27–28, 35

<i>Priority area</i>	<i>Activity^a</i>	<i>Responsible entity/entities</i>	<i>Deliverables/outputs</i>	<i>Relevant paragraph(s) of this report</i>
	C.3 Enhancing multilevel action by national ACE focal points and non-Party stakeholders, including representatives of civil society organizations, youth-led and youth-inclusive organizations, community-based organizations, local communities and Indigenous Peoples	Leading: secretariat Providing input: Parties, relevant organizations, multilateral and bilateral financial institutions	Reporting in the annual summary report under the Glasgow work programme on the provision of support, including financial support, for the participation of national ACE focal points and non-Party stakeholders, including representatives of civil society organizations and community-based organizations, in international meetings such as the ACE Dialogues and the sessions of the subsidiary bodies and the COP	38, 54
Monitoring, evaluation and reporting	D.1 Strengthening monitoring, evaluation and reporting of the implementation of all six ACE elements	Leading: secretariat Contributing: relevant organizations, research community	Compiling monitoring, evaluation and reporting best practices and resources and making such information available to Parties for use for their reporting on ACE activities on a voluntary basis, and reporting thereon in the annual summary report under the Glasgow work programme	29–30, annex III
	D.2 Enhancing understanding of what constitutes high-quality and effective evaluation of ACE activities, according to national circumstances	Secretariat, Parties, national ACE focal points, relevant organizations, research community	Organizing interactive workshops at all levels, including at the ACE Dialogue in 2023, with experts, national ACE focal points, youth leaders and other stakeholders to discuss ways of assessing the effectiveness of ACE implementation	–
	D.3 Supporting the consideration by the SBI of the annual summary report to be prepared by the secretariat on progress in implementing activities under the Glasgow work programme	Secretariat	Holding information sessions prior to the sessions of the COP to present progress in implementing activities under the Glasgow work programme as reported in the annual summary report	59–60

^a See the annex to decisions [23/CP.27](#) and [22/CMA.4](#).

Annexe III

Pratiques et ressources en matière de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de l'Action pour l'autonomisation climatique et d'établissement de rapports à ce sujet

<i>Catégorie</i>	<i>Niveau</i>	<i>Organisation</i>	<i>Description</i>
Indicateur / mesure / tableau de bord	International	Organisation de coopération et de développement économiques	L'évaluation de la connaissance des enjeux climatiques intégrée dans le Programme international pour le suivi des acquis des élèves de 2029 permettra de recueillir des données internationales sur la mesure dans laquelle les élèves sont capables d'appliquer leurs connaissances, leurs compétences, leurs comportements et leurs valeurs dans toutes les disciplines pour comprendre et lutter contre les changements climatiques, et ainsi d'évaluer la manière dont les systèmes éducatifs préparent les élèves aux défis liés au climat ^a .
Enquête / cartographie / inventaire / plateforme	International	Institute for Development Impact	Le tableau de bord « changements climatiques et éducation » permet de visualiser les liens entre les risques climatiques – sécheresse, tempêtes, inondations et variations de température, par exemple – et les indicateurs liés à l'éducation afin de pouvoir établir des comparaisons entre la survenue de catastrophes et les répercussions sur l'éducation ^b .
	International	Alliance mondiale pour la réduction des risques de catastrophe et la résilience dans le secteur de l'éducation	Les résultats de l'enquête mondiale sur les politiques en matière de sécurité globale à l'école, portant sur plus de 330 millions d'enfants d'âge scolaire et menée en 2024, sont disponibles sous forme de profils par pays et de rapports régionaux et mondiaux ^c .
	International	Fondation Lloyd's Register	Le rapport sur le sondage mondial sur les risques (World Risk Poll) de 2026 présente en détail les résultats de la première enquête de ce type, menée auprès de plus de 143 000 personnes à travers le monde, et examine la perception qu'a le public de la menace que représentent les changements climatiques ainsi que la manière dont les personnes interrogées évaluent le niveau de préoccupation de leurs concitoyens à cet égard ^d .
	National	Baromètre climatique	L'enquête d'opinion bisannuelle sur les changements climatiques menée auprès du grand public et des députés au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord suit l'évolution des tendances, des opinions et des discours au fil du temps ^e .

<i>Catégorie</i>	<i>Niveau</i>	<i>Organisation</i>	<i>Description</i>
Étude de cas / rapport	Régional	Commission économique pour l'Europe	Les Parties à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement soumettent des rapports nationaux sur la mise en œuvre de la Convention qui doivent être élaborés dans les délais impartis dans le cadre d'un processus transparent et consultatif associant le public ; le dernier cycle de déclaration remonte à 2025 ^f .

^a Voir <https://www.oecd.org/en/about/projects/PISA-2029-Climate-Literacy.html>.

^b Voir <https://i4di.org/climate-change-and-education-dashboard/>.

^c Voir <https://gadrres.net/global-status-of-school-safety>.

^d Voir <https://www.lrfoundation.org.uk/publications/alone-together-the-hidden-consensus-on-climate-change>.

^e Voir <https://climatebarometer.org/climate-barometer-trackers/>.

^f Voir <https://aarhusclearinghouse.unece.org/national-reports/reports>.